



HAL
open science

L'expérimentation des rencontres détenus-victimes à la maison centrale de Poissy : enjeux et résultats observés

Paul Mbanzoulou

► **To cite this version:**

Paul Mbanzoulou. L'expérimentation des rencontres détenus-victimes à la maison centrale de Poissy : enjeux et résultats observés. *Revue juridique de l'Océan Indien*, 2015, 21, pp.225-238. hal-02547863

HAL Id: hal-02547863

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02547863v1>

Submitted on 20 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DROIT PÉNAL - CRIMINOLOGIE

L'expérimentation des rencontres détenus-victimes à la maison centrale de Poissy : enjeux et résultats observés

Paul MBANZOULOU

*Docteur en droit habilité à diriger les recherches (HDR)
Directeur de la recherche et la documentation
Ecole nationale d'administration pénitentiaire (ENAP)*

Résumé :

Les rencontres détenus-victimes (RDV), représentent un dispositif particulier de Justice restaurative. Expérimenté en Angleterre en 1983, ce « face to face de groupes » fut introduit au Canada en 1987 et expérimenté en France en 2010 à la maison centrale de Poissy. Ces rencontres détenus-victimes nécessitent le respect de conditions essentielles, tant en ce qui concerne la préparation des personnes que le déroulement des rencontres elles-mêmes. Si l'inattendu n'est pas à exclure, les rencontres détenus-victimes produisent des effets bénéfiques non négligeables auprès des protagonistes.

Summary :

Detainees-victims meetings are a special instrument of restaurative justice. Tried out in England in 1983, these confrontations were later introduced in Canada in 1987, and finally in France at the Poissy Central House in 2010. These detainees-victims meetings need to follow some essential rules, regarding both the training of the participants and the proceedings of the meetings themselves. Unanticipated things may happen, but these meetings usually have a positive impact on the participants.

L'organisation en 2010 de l'expérience inédite en France des rencontres détenus-victimes à la maison centrale de Poissy est associée à la tenue en juin 2008 des XXIII^e Assises nationales de l'INAVEM (Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation) sur le thème « De la réparation à la restauration ». Invité à y intervenir, le québécois Jean-Jacques Goulet présenta le programme de Rencontres Détenus-Victimes (RDV) visant à réunir, au sein de l'univers carcéral, un groupe de détenus et un groupe de victimes concernés par une infraction similaire commise ou subie. Ces rencontres interviennent à la demande des victimes ou des condamnés ou sur proposition des professionnels les accompagnant au sein des Services pénitentiaires et/ou des Services d'aide aux victimes notamment. Elles nécessitent donc la convergence d'une offre d'espace

d'échange sécurisé par des instances tierces, et d'une demande latente ou suscitée des participants.

Intéressé par un tel dispositif et après un séjour professionnel avec une partie de son équipe au Québec, François Goetz, alors directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) des Yvelines proposa à l'INAVEM, l'expérimentation des premières Rencontres détenus-victimes en France. La Maison Centrale de Poissy puis l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ÉNAP) manifestèrent leur intérêt, en signant en 2009 une convention d'engagement avec les deux autres partenaires visant à encadrer la mise en œuvre de cette expérimentation à la Maison centrale de Poissy¹.

Organisées à titre expérimental entre mars et juillet 2010 et en février 2014, ces rencontres détenus-victimes ont regroupé chacune trois victimes et trois détenus condamnés à de longues peines, ne se connaissant nullement, mais réunis en tenant compte de la similitude des actes commis par les uns et ceux subis par les autres.

La préparation de ces rencontres est la condition essentielle de leur réussite. Elle vise à proposer aux participants un cadre sécurisé, construit autour d'une structure humaine et institutionnelle selon une méthodologie irréprochable (I). Il s'agit de créer un espace de parole et d'écoute où des personnes victimes et des personnes condamnées détenues peuvent se rencontrer et s'exprimer librement. Une session de RDV s'étale sur cinq à six semaines, avec des rencontres hebdomadaires de deux ou trois heures, ponctuées d'une pause conviviale. Aidés et soutenus par les animateurs et les représentants de la société civile, les participants amorcent un cheminement vers un horizon d'apaisement (II).

I.- Les RDV : un espace préparé et sécurisé

Le cahier des charges élaboré par les quatre partenaires de ce projet définit les objectifs du programme, les conditions de participation, d'encadrement et de déroulement des échanges de manière à offrir aux participants un cadre optimal. L'objectif de la rencontre est de permettre à tous les participants de prendre conscience de leurs blessures, de bénéficier d'un cadre pour les exprimer et de trouver ensemble la voie de l'apaisement et de la responsabilisation.

¹ Ont participé à cette expérimentation : Sabrina BELLUCCI (Directrice de l'INAVEM), Robert CARIO (représentant de la société civile), Michèle DE KERCKHOVE (représentante de la société civile), Clément DI MARINO (directeur adjoint de la Maison centrale de Poissy), François GOETZ (directeur adjoint de l'ÉNAP), Patricia LEBUFFE (animatrice), Paul MBANZOULOU (animateur principal), Claire MÉRIGONDE (DSPIP des Yvelines), Amélie MOAL (chargée de mission INAVEM), Emmanuel POTTIER (chef de détention de la Maison centrale de Poissy), Stéphanie PRÉVIER (CPIP), Sophie RUELAND (CPIP).

Plusieurs réunions de travail ont été nécessaires pour que les signataires de la convention déterminent ensemble le cadre de ces échanges. Le cahier des charges arrêté s'organise autour des trois phases du dispositif : la phase de recherche et de préparation des participants, la phase d'exécution prévoyant le cadre, le déroulement et l'issue des rencontres et enfin, la phase de clôture prévoyant la dernière séance et l'évaluation du programme par les partenaires. Chaque phase a été construite autour des principes fondamentaux de ces rencontres que sont le volontariat des participants et la confidentialité des échanges.

A.- Le choix des participants, victimes et détenus

Les victimes comme les détenus qui acceptent ou demandent de participer à une session RDV, n'ont pas une idée précise de ce dispositif. Le premier travail des animateurs est d'en définir les contours, ses effets et ses contraintes, ses possibles et ses impossibles. En rencontrant individuellement les participants (victimes et détenus) dans la phase préparatoire, autant de fois qu'il sera nécessaire, les animateurs s'assurent de leur volonté et leur capacité à s'insérer librement dans un tel dispositif. Ils vérifient leurs motivations (en aucun cas de nature vindicative) ainsi que leurs aptitudes à s'investir dans ce processus humainement difficile, où la rencontre de l'autre, détenu ou victime, impose l'acceptation de la différence dans ce qu'elle a de plus saillant et de plus déstabilisant.

Il s'avère tout aussi important d'identifier avec chaque personne des motivations individuelles, exprimées en termes d'attentes, car les rencontres détenus victimes mettent l'accent sur l'évolution personnelle ainsi que sur le développement et l'amélioration des communications et des relations personnelles.

Comme dans une procédure de médiation, le processus de choix vise également à évaluer les ressources possibles des personnes pour s'appuyer sur celles-ci dans une visée de changement². D'autant plus que le dispositif nécessite que chaque acteur (victimes, détenus, animateurs et représentants de la société civile) apporte sa contribution. Pour ce faire, la préparation des parties est une condition sine qua non. Il s'agit de réduire autant que possible le poids de l'imprévu, les préparer à faire face à toutes éventualités : mensonge d'un détenu, colère d'une victime, retrait d'un participant, absence de sympathie, notamment. Ce qui implique de rester attentifs à la façon dont les détenus parlent des victimes (intéressés ou non à comprendre la situation des victimes), au fait qu'ils ont déjà fait un travail sur eux-mêmes leur permettant de reconnaître les actes commis, d'accepter d'en parler et même d'accepter leur sanction.

² B. GAILLARD et J. DURIF-VAREMBONT (dir.), *La médiation. Théorie et pratiques*, Paris, L'Harmattan, Sciences criminelles, 2007, p. 53.

Ces rencontres individuelles se concluent par une rencontre des personnes retenues, par groupe séparé (de détenus et de victimes), en présence des animateurs, afin de faire connaissance entre eux et avec les représentants de la communauté. Comme les rencontres ont lieu en milieu carcéral, dans le respect des règles de sécurité, il est important de proposer en amont, aux victimes, une visite de l'établissement pénitentiaire où elles se dérouleront. La préparation de la salle (disposition en cercle notamment) doit assurer à chacun confidentialité, sécurité et convivialité.

B.- Le cadre général et la structure d'animation

Il faudrait d'emblée souligner que les rencontres détenus-victimes constituent plus une expérience émotionnelle et affective forte qu'une démarche technique et intellectuelle. L'absence de conflit direct entre les participants focalise l'attention sur la personne et sur la relation interpersonnelle. Dans ces conditions, les éléments techniques convoqués s'amalgament avec l'être propre de l'animateur. La congruence à la situation (regard positif inconditionnel, empathie, compréhension), si elle peut se techniciser, et cela est nécessaire, puise davantage dans l'humanisme de l'animateur et sa capacité relationnelle. La médiation apparaît comme le champ d'exercices le plus proche³. Les animateurs formés à la médiation ont donc un train d'avance dans la mesure où ils ont déjà appris à être des catalyseurs, sans réel pouvoir – si ce n'est celui de responsabiliser les protagonistes –, à gérer l'interaction entre les *médiés* ainsi que les différentes émotions déclenchées (peur, colère, tristesse, sentiment de vengeance et/ou d'injustice)⁴.

Pour autant, l'animation de ces rencontres est une intervention délicate. Elle nécessite la subtilité des animateurs afin d'accompagner pleinement le groupe dans ce cheminement parsemé d'embûches. En effet, la dynamique permettant à chaque participant d'entrer en communication avec les autres et avec lui-même, dépend en grande partie de la structure que les animateurs créent. Celle-ci est constituée d'éléments aussi divers que le style relationnel des animateurs, leur connaissance de la dynamique des groupes, des problématiques particulières des victimes et des détenus, le niveau de préparation des rencontres, notamment. Une telle structure (le professionnalisme des animateurs) doit déboucher sur un climat général de confiance réciproque facilitant l'expression et le changement. Sa qualité s'analyse à partir de la compréhension empathique que les animateurs sont susceptibles de manifester, à savoir leur capacité à « comprendre la signification exacte de ce que

³ P. MBANZOULOU, *La médiation pénale. Nouvelle édition*, L'Harmattan, coll. Sciences criminelles, 2012, 112 p. ; M. JACCOUD (dir.), *Justice réparatrice et médiation pénale : convergences ou divergences ?*, Paris, L'Harmattan, coll. Sciences criminelles, 2003, 272 p.

⁴ P. MBANZOULOU et N. TERCQ, *La médiation familiale pénale*, L'Harmattan, Controverses, 2004, p. 106.

la personne communique »⁵ et de le replacer dans la dynamique du changement et du développement personnel.

Le dispositif des rencontres détenus-victimes doit être contenant dans la mesure où il s'organise autour d'expériences humaines difficiles (et susceptibles de tensions diverses) et très souvent après un long parcours parsemé de souffrances. Le cadre doit être explicité d'emblée avant les échanges, même si cela a été fait pendant la phase préparatoire avec chaque participant. Le temps (le nombre de séances) et la gestion du temps (la contenance du temps élaboré) sont des éléments importants du cadre, qui permettent à chaque participant de relire le cheminement accompli et de se projeter. En posant le cadre des échanges, l'animateur cherche particulièrement à inscrire les participants dans les principes qui se situent au-delà des personnes pour constituer une de cadre de référence commun. Il rappelle à cette fin l'engagement de principe signé par les participants qui, lui-même, reprend l'objectif des RDV (créer un espace de parole et d'écoute où des personnes victimes et des personnes condamnées détenues qui ne se connaissent pas peuvent se rencontrer et s'exprimer librement) et ses principes⁶.

Pour garantir le climat de sécurité favorable à la libre expression, l'animateur rappelle le principe de confidentialité contenu dans cet engagement, de sorte que les échanges se déroulent dans le respect des droits et de la dignité de chacun. Les professionnels présents lors des rencontres s'engagent également à en assurer la confidentialité. En cas de rupture de ce socle de confiance, ou pour toute autre raison, les participants ont toujours la possibilité de quitter le processus à tout moment. Au besoin, un accompagnement psychologique est disponible (au sein de l'établissement pénitentiaire, en milieu ouvert ou au sein d'un Service d'aide aux victimes respectivement) pendant toute la durée du programme.

D'apparence facile, le rôle d'animateur est pourtant très difficile. Il ne confine pas à la béance. Il revient en effet à l'animateur de créer un climat psychologique de sécurité favorable à l'échange et au cheminement. Cela nécessite de sa part une capacité à expliciter le cadre, de telle manière qu'il soit non seulement contenant, mais aussi épanouissant. De même qu'il doit favoriser, par une organisation de la circularité de la parole, les capacités évolutives du groupe et des individus. Sans ôter au groupe sa propre responsabilité, l'animateur fait à la fois face au flot d'émotion qui peut inhiber ou faire évoluer le groupe et aux incidents qui peuvent s'y produire.

Le cadre des RDV se caractérise aussi par la présence de deux représentants de la société civile. Même bienveillante, une telle présence n'est pas sans conséquence. Elle induit nécessairement des effets sur le climat des échanges qui

⁵ C. R. ROGERS, *Les groupes de rencontre. Animation et conduite de groupes*, InterEditions, Paris, 2006, p. 51.

⁶ T. DE VILLETTE, *Faire justice autrement. Le défi des rencontres entre détenus et victimes*, MédiasPaul, 2009, p. 103 et s.

pourraient se traduire par l'inhibition ou la rigidité de l'expression. Une mise en mots de leur place et de leur rôle dans le déroulement des rencontres est inévitable. Associés au processus de changement, les représentants de la société civile ont pour rôle, sans interférence avec celui des animateurs, de manifester par leur présence l'intérêt porté par la société à la réparation la plus complète des répercussions de l'infraction, de soutenir les participants dans leur cheminement, de promouvoir ainsi la reconstruction du lien social. Ils pourront encore témoigner auprès de leurs communautés d'appartenance, le cas échéant, de l'équité du processus restauratif et des bénéfices induits pour la plupart des participants⁷.

II.- Les RDV : un cheminement

S'il ne fait aucun doute que la rencontre est en soi le but poursuivi, elle est aussi un cheminement, dans la mesure où elle amorce le processus de changement. La question qui se pose dès lors est celle de savoir vers quel horizon spécifique se dirige ce processus et même s'il y a lieu, pour l'animateur, d'engager le groupe vers un tel horizon ? En choisissant l'apaisement comme horizon escompté du cheminement proposé aux participants de l'expérience de Poissy, les animateurs ont-ils surestimé leur rôle, ignoré le caractère modulable du dispositif, son processus propre ? Ou ont-ils simplement compris que la volonté de participation est également une demande d'apaisement, de soulagement, voire de diminution de la souffrance ?

Les victimes sont souvent enfermées dans une représentation (protectrice) du détenant comme un monstre caractérisé par une grande froideur et une forte violence. Les détenus sont persuadés que les victimes sont habitées par une haine vengeresse, entretenue par les associations qui les soutiennent et/ou par leur entourage. Les rencontres organisées à la maison centrale de Poissy n'ont pas échappé à ces représentations⁸. C'est ainsi que, dans la phase préparatoire de la première expérience, certaines victimes ont cru bon d'insister sur leur souhait de ne pas serrer la main des détenus, alors que ces derniers, à leur tour, s'attendaient à rencontrer des victimes vindicatives et intolérantes. Pour répondre à la demande des victimes, consigne fut alors donnée à tous les détenus de ne pas serrer la main des victimes, tout au moins lors de la première rencontre.

Pour autant, l'humain s'est imposé immédiatement. L'un des détenus avait simplement oublié (ou ignoré) cette consigne en prenant l'initiative de tendre la main aux victimes, après avoir serré celle des animateurs et représentants de la

⁷ R. CARIO et P. MBANZOULOU, « Les rencontres détenus-victimes à la maison centrale de Poissy. Un retour d'expérience », *Les Chroniques du Cirap*, ENAP, juillet, 2011 ; R. CARIO, *Justice restaurative. Principes et promesses*, 2^e éd., Paris, L'Harmattan, coll. Sciences criminelles, 2010, p. 128.

⁸ R. CARIO et P. MBANZOULOU, « Les rencontres détenus-victimes à la maison centrale de Poissy. Un retour d'expérience », *op. cit.*

société civile. En tant qu'animateur, il était fort possible d'intervenir pour le stopper dans son élan. Le choix fut pourtant fait de responsabiliser les victimes, de les laisser réagir d'elles-mêmes face à ce qui pouvait s'apparenter à un raté en raison du non-respect du souhait de l'une d'entre elles. Ainsi, la victime la plus opposée s'y prêta, en justifiant sa décision d'accepter la main tendue de ce détenu par le fait qu'elle n'avait vu en chacun des détenus que des êtres humains et que c'était à ce titre qu'elle souhaitait échanger avec eux durant toutes les rencontres. En faisant référence à la dimension humaine des détenus, la parole de cette victime eut pour effet de détendre l'atmosphère et de favoriser l'acceptation inconditionnelle.

A.- Le passage à l'acte : une plateforme auteur-victime

À l'instar de la médiation, la rencontre est un espace de dialogue permettant l'*intra-médiation* des participants (leur évolution psychologique personnelle) par l'échange et la compréhension mutuelle des points de vue et par l'analyse de la dynamique infractionnelle⁹. À l'occasion de chaque rencontre, chaque participant doit pouvoir, dans le respect de la parole de l'autre, exposer ce que le crime a provoqué en lui ou en elle, ce qui demeure non résolu et ce que ces rencontres pourraient apporter ou sont sur le point d'apporter (ou non) au fur et à mesure de leur déroulement¹⁰. En effet, en se centrant sur la personne et sur la relation interpersonnelle, les rencontres détenus-victimes accordent une place primordiale au récit de chacun. C'est en se racontant que chacun rencontre l'autre. Ce récit permet dans une grande mesure un regard sur soi-même en revisitant sa propre histoire, son parcours et ses différents points de blocages. Il fait vivre le passé et le présent. L'entrelacement de ces deux expériences permet de comprendre peu à peu ce que l'individu communique, la signification de ce qu'il vit et sa trajectoire singulière. Le partage et l'empathie qui en découlent favorisent le cheminement vers l'apaisement mutuel des participants.

Mais que partager dans le respect de la dignité des uns et des autres ? Les détenus de leur côté ne pourraient-ils pas se servir de cette bienveillance des victimes pour ne présenter qu'une partie supportable des faits ? Ne risqueraient-ils pas de s'enfermer dans des propos convenus et passer ainsi à côté d'une vraie authenticité des échanges gage de restauration pour les victimes et de responsabilisation pour eux-mêmes ?

Dans l'expérience restituée, les victimes attendaient des détenus qu'ils les éclairent sur les points restés sans réponse depuis leur victimisation : le processus

⁹ E. A. FATTAH, « Positions savantes et idéologiques sur le rôle de la victime et sa contribution à la genèse du crime », in R. CARIO et P. MBANZOULOU (dir.), « *La victime est-elle coupable ?* » *Autour de l'œuvre d'Ezzat Abdel Fattah*, Paris, L'Harmattan, coll. Controverses, 2004, pp. 23-41 ; P. MBANZOULOU et N. TERCQ, *La médiation familiale pénale*, *op. cit.*, p. 25.

¹⁰ R. CARIO et P. MBANZOULOU, « Les rencontres détenus-victimes à la maison centrale de Poissy. Un retour d'expérience », *op.cit.*

du passage à l'acte, depuis la maturation criminelle jusqu'à l'exécution de l'acte ; la difficulté à s'arrêter dans le déroulement de l'acte, les dernières paroles de la victime, les risques de récidive et les dispositions prises par les détenus pour l'éviter. Même si elles affirmaient ne pas rechercher des détails sordides, leur insatisfaction était très perceptible dès lors que les détenus, par pudeur ou par calcul, semblaient occulter certains détails de l'acte ou du processus. La sincérité des détenus pouvait ainsi être mise en doute. Le souhait marqué des victimes d'obtenir davantage de détails sur le déroulement des faits traduit une vraie ambiguïté. Cherchaient-elles à confirmer l'image du monstre des détenus, tellement rassurante quant à sa propre nature, ou s'agissait-il d'un vrai besoin de savoir pour s'apaiser au risque de balayer la dimension humaine des détenus ?

Un échange entre une victime et un détenu condamné pour viol pourrait illustrer le malaise des victimes face à des détenus « réhumanisés ». Alors que le détenu évoquait son crime, la victime lui demanda s'il se soignait en prison. Ce dernier répondit, presque désolé de la décevoir, qu'il n'était pas malade et que tout son problème se situait là : tout serait plus simple pour lui-même et pour son fils disait-il (sans aucun doute pour la victime aussi) s'il avait été malade. Or il n'en est rien. Si ce détenu voulait assumer ainsi toutes ses responsabilités, tout en soulignant combien ces actes lui étaient incompréhensibles, on voit clairement que cette figure du monstre restait en creux des échanges entre les victimes et les détenus.

Exercice délicat et inhabituel pour les détenus, la narration des actes commis pouvait se heurter à la hiérarchie des crimes établie en détention et constituer au mieux un frein à l'expression, au pire une mise en danger dans la mesure où dans le groupe se trouvaient aussi des auteurs d'agression sexuelle, dont on connaît la vulnérabilité en milieu carcéral. La confidentialité et la confiance entre participants devenaient des éléments essentiels de leur sécurité et de leur implication. Les différentes tensions observées tant chez les victimes que chez les détenus ne devaient pas être ignorées, elles devenaient des sources de blocage dans le cheminement de chacun, notamment face à la pressante demande de précisions et de détails de la part des victimes. Le cheminement des victimes principalement passait alors par « la quête de récit et de vérité factuelle »¹¹ et le dépassement de l'ambivalence qui en résulte : entre l'empathie et l'identification aux détenus et le rejet des actes criminels qu'ils ont commis.

B.- L'empathie entre participants : un élément paradoxal du cheminement

Les rencontres détenus-victimes questionnent toujours sur ce qui peut faire lien entre des gens qui ne se connaissent pas et surtout ce qu'ils peuvent tisser ensemble. Dès la première rencontre, les échanges se sont vite engagés avec une

¹¹ N. PIGNOUX, « Réparation globale de la victime d'infraction », in J.L. SENON, G. LOPEZ, R. CARIO (dir.), *Psycho-criminologie*, Dunod, 2008, p. 365.

authenticité et une profondeur surprenantes. Signe d'une acceptation inconditionnelle des participants (chacun étant accueilli avec bienveillance par l'autre), cette situation était favorable à l'expression libre du vécu ou du passage à l'acte sans se sentir jugé ou rejeté. À l'instar d'un groupe de parole, il devenait possible d'aborder des sujets qu'il était difficile, voire impossible, d'évoquer en famille ou avec son entourage. À tel point que certains détenus et victimes pouvaient souligner l'exclusivité de nombre de faits ou propos partagés. L'empathie ressentie par les victimes envers les détenus semblait très précoce. Mais comme le souligne Carl Rogers, « un groupe peut démarrer dans une ambiance très animée, mais superficielle, puis progresser, en quelques petites étapes, vers une plus grande liberté. Un autre peut démarrer dans une ambiance très spontanée, riche en expression de sentiments, et faire ensuite un long chemin qui le mènera au développement maximum de son potentiel »¹².

Dans l'expérience de la maison centrale de Poissy, plus proche du second groupe, l'empathie des victimes envers les détenus est devenue problématique dès la deuxième rencontre. La figure du monstre des détenus restée en creux des échanges est sans doute ce qui explique le malaise ressenti par les victimes face à une telle empathie, dans la mesure où elles commençaient à distinguer l'acte, quoique monstrueux, de la personne. Un sentiment de trahison à l'égard de leur entourage et des victimes directes pouvait naturellement découler de cette alliance, à la hauteur d'ailleurs du trouble exprimé. La rencontre les exposait à la situation de double contrainte bien connue en médiation : accepter la collaboration sans trahir leur environnement familial et amical. Ce clivage de loyauté n'est pas à négliger dans la mesure où il pourrait déboucher sur un comportement de désinvestissement, notamment chez les victimes.

En acceptant de participer à ces rencontres, les victimes étaient très sûres de leur altérité, basée tout à la fois sur la souffrance qu'elles avaient subie et, pour deux d'entre elles, sur la décision de justice reconnaissant officiellement leur statut de victime. L'humanité perçue des détenus et la proximité de certains d'entre eux au travers de leurs parcours de vie ou leurs représentations, brisaient cette certitude et rendaient problématique leur engagement. Comme pour la médiation, il existe aussi pour les RDV « l'autre scène » invisible « où se nouent et se dénouent des idées, des représentations, des émotions, des conflictualisations issues de vécus intersubjectifs antérieurs souvent très douloureux »¹³. La famille et les associations de victimes, même absentes physiquement, interviennent dans les représentations des victimes tout comme celles des détenus. Le sentiment de trahison qui peut naître de l'alliance entre détenus et victimes peut s'expliquer par ces différentes tensions.

¹² C. R. ROGERS, « Les groupes de rencontre. Animation et conduite de groupes », *op. cit.*, pp. 44-45.

¹³ B. GAILLARD et J. DURIF-VAREMBONT (dir.), *La médiation. Théorie et pratiques*, *op. cit.*, p. 52.

C.- La coalition des souffrances

Les RDV sont notoirement connus comme moment privilégié de la (re) découverte de l'humain chez chacun des protagonistes. Comme l'a souligné Carl Ransom Rogers, à propos des groupes de rencontre, « *l'individu en vient à se connaître lui-même et à connaître les autres plus complètement que cela ne lui est généralement possible dans ses relations sociales ou professionnelles. Il acquiert ainsi une intelligence profonde de son moi intime et de celui des autres, de ce "moi" qui d'habitude s'abrite derrière une façade* »¹⁴. Au surplus, l'animateur peut être témoin d'une véritable hybridation des deux groupes (détenus et victimes) favorisée par une alliance des souffrances. Durant l'expérimentation restituée, cette alliance pouvait se traduire d'une part, par la prise de conscience, par les détenus, de la souffrance des victimes, brisées à vie : « *je n'avais jamais mesuré l'impact de mon geste à long terme sur la victime* » ou « *j'ai touché du doigt les dégâts causés aux victimes* ». D'autre part, les victimes étaient également déstabilisées par la souffrance vécue par les détenus en détention en raison de la violence carcérale et des pertes causées à leurs familles, entourage et à eux-mêmes.

Outre la reconnaissance mutuelle qu'elle traduit, l'alliance des souffrances favorise l'appréhension de l'humanité des détenus, qui en retour participe au processus de restauration des victimes. Pour autant, l'évolution du groupe pourrait être perturbée par une telle fusion. Il paraît tout aussi nécessaire de maintenir une ligne de partage claire entre les deux groupes pour permettre à chacun de s'exprimer à partir d'une position bien identifiée, en véritable interlocuteur. D'autant que la ligne de partage devenait très ténue dès lors que les échanges entre eux permettaient différentes formes d'identification, les détenus ayant subi dans leur vie différentes formes de violences et d'abandon, alors que les victimes soulignaient la chance qu'elles avaient eue de ne pas basculer, à certaines occasions, dans le passage à l'acte. Paradoxalement, cette part d'ombre de chacun, bien accompagnée par l'animateur, laissait la place à l'approfondissement des échanges, à l'interconnexion et à leur évolution.

D.- Le coup de théâtre

Le pire moment de l'expérimentation fut celui de la découverte d'une condamnation en récidive cachée d'un des détenus auteur de viol. Alors que les échanges au cours de la séance précédente étaient centrés sur la récidive et les moyens de l'éviter, les détenus soupçonnant l'un d'eux d'être récidiviste avaient décidé de produire à la prochaine séance leurs fiches pénales afin de le confronter à ses « incohérences » (quantum de la peine) et ses « mensonges ». L'enjeu était très important pour eux, dans la mesure où ils redoutaient de perdre leur crédibilité

¹⁴ E. MARC, « Un franc-tireur », in C. R. ROGERS, *Les groupes de rencontre. Animation et conduite de groupes*, op. cit..

auprès des victimes qui pourraient de fait remettre en cause l'authenticité de leur démarche et le cheminement entrepris. La brutalité du geste était à la mesure de l'engagement de chacun d'eux. Si leur démarche tranchait sur certains points avec l'esprit des RDV (droit à garder des zones d'ombre), elle le rejoignait sur d'autres (responsabilisation des participants).

Les risques étaient nombreux. Le cheminement des participants est précaire dans la mesure où il dépend du degré de sincérité accordé à la parole d'autrui (détenu ou victime) et du regard posé en retour sur chacun. Un mensonge perçu ou révélé pouvait être dévastateur. Au-delà du fait que les RDV ne sont pas des lieux de jugement où l'on devait apporter la preuve de ce qui est avancé, la démarche envisagée risquait de déboucher au mieux sur la marginalisation du détenu concerné, au pire sur son retrait du dispositif ; avec une fragilité certainement beaucoup plus importante qu'à l'entrée. Il était nécessaire de trouver un mode de gestion de ce conflit adapté à la situation. La gestion en deux temps s'est avérée efficace. Tout d'abord le groupe des détenus fut rencontré séparément avant l'arrivée des victimes afin de désamorcer le conflit et d'étudier ensemble la meilleure manière de le restituer aux victimes. Ce conflit fut ensuite présenté aux victimes en début de séance. Replacé dans un contexte général de cheminement différentiel, les victimes apprécièrent cet aveu attendu, comme gage supplémentaire de la sincérité des échanges. L'évolution perceptible de ce détenu, capable d'assumer désormais ses actes et son statut de récidiviste, est apparue pour ces victimes comme le bénéfice immédiat de leur investissement.

Face à ce coup de théâtre signalant une faille dans la préparation des rencontres, le groupe avait su faire preuve de sagesse et de capacités évolutives insoupçonnées. Cet événement a constitué un tournant important dans le cheminement de chacun et du groupe, dont les effets cathartiques ont été soulignés par nombre de participants dans les entretiens post-session.

E.- Les bénéfices variables des participants

Quelles étaient les attentes des participants à l'entrée du processus ? La recension de celles-ci au moment des entretiens de sélection et lors du tour de table initial permettait de relever les besoins suivants : le dialogue, la compréhension, l'écoute, l'échange, essayer de répondre aux questions que peuvent se poser encore les victimes, essayer d'être utiles aux victimes. Complétés à la fin de la première rencontre, d'autres mots clés sont venus exprimer leurs attentes : l'empathie, l'écoute et l'humain. Le moment du bilan permettait à chacun de mesurer l'apport des rencontres, les cheminements engagés et les libérations procurées.

1/ Pour les victimes

Il était important pour les victimes d'obtenir des réponses aux questions demeurées sans réponse. L'une d'elles était suspendue à ce qu'elle avait lue dans le dossier d'instruction dans lequel l'assassin de sa fille, parlant des derniers instants, indiquait que la victime la regardait et qu'elle pleurait. La mère de la victime directe voulait savoir si les détenus qui étaient là pensaient aussi aux derniers instants de leur victime et quelle place cela prenait dans leur vie ? Questions auxquelles certains détenus ont répondu en affirmant leur difficulté à oublier les derniers regards et instants de la victime. Dès la fin de l'expérimentation, l'horizon des victimes semblait dégagé. Convaincues du bien-fondé de leur démarche, les rencontres ont permis à certaines d'entre elles d'évoquer plus profondément des situations personnelles (jamais évoquées en famille). Elles ont eu le sentiment d'être à leur tour « réhumanisées » par cette expérience. L'implication dont elles ont fait preuve dans la personnalisation des cadeaux remis aux détenus lors de la dernière séance en est une illustration. Les entretiens post-session organisés par l'INAVEM laissent apparaître des évolutions notables auprès de chaque victime. Le fait le plus marquant s'observe auprès d'une victime qui a repris ses activités artistiques abandonnées depuis sa victimisation.

2/ Pour les détenus

Les bénéfices des détenus se détachent difficilement de leur apport aux victimes. Le bénéfice principal présenté par eux peut se résumer en cette phrase prononcée plusieurs fois lors du bilan : « être entré et sorti du dispositif en tant qu'être humain ». En effet, les détenus ont été touchés de se sentir « réhumanisés », regardés comme tel par des personnes qui avaient toutes les raisons de les considérer comme des monstres. Incarnée par la confiance témoignée par les victimes et la qualité des échanges réalisés, cette dimension humaine peut également s'analyser comme l'une des principales contributions des détenus à la restauration des victimes. En ce sens, le bénéfice pour les détenus est d'avoir permis aux victimes de croire à nouveau en l'être humain grâce à la mise en évidence de leur humanité. De même que la rencontre leur a permis de percevoir de manière palpable la réalité du vécu des victimes (avant comme après le procès) et de modifier ainsi la « figure » qu'ils en avaient.

Plus prosaïquement, la satisfaction tirée de ces rencontres est d'avoir permis également aux victimes de se rendre compte qu'il n'y avait pas toujours d'explication logique du passage à l'acte et qu'il fallait admettre une part d'ombre dans la victimisation qu'elles ont subie afin d'avancer dans leur processus de deuil.

De façon plus personnelle, les entretiens post-session réalisés par les conseillers pénitentiaires d'insertion de probation laissent apparaître des évolutions individuelles assez marquées. Les rencontres sont apparues comme le moment de clore certains chapitres de leur vie, de lâcher prise, de se poser des questions sur la direction prise en détention, de regarder des souvenirs refoulés et de les exorciser.

Un tel travail sur eux-mêmes, qui passait également par la confrontation à leur processus du passage à l'acte, a abouti pour chacun d'eux à une libération et à un apaisement. Plus généralement, ils cheminent désormais vers plus de maturité et de contrôle sur leur vie en gérant mieux les échecs face à leur situation pénale, en assumant plus leur parcours de vie, en envisageant un avenir parmi nous comme possible.

Conclusion

Organiser un espace de rencontre détenus-victimes en France a nécessité le dépassement du puissant paradigme de notre pratique judiciaire qui voudrait que ces deux groupes soient séparés par une cloison très étanche, ne serait-ce par peur d'exposer les victimes à une seconde victimisation face à un processus non maîtrisé. La crainte de déclencher auprès des détenus des émotions et actes susceptibles de nuire à la sécurité de l'établissement (colère, violence, déprime) n'est pas en reste. La mise en place d'une structure très encadrée (cahier des charges, coordination des rencontres, partenariat suivi, accompagnement psychologique) constituait un gage sérieux pour les différentes institutions engagées.

Même si l'inattendu n'est pas à exclure, les rencontres détenus-victimes produisent des effets non négligeables. Pour l'administration pénitentiaire, le soutien apporté à ce projet s'inscrit dans une politique globale de responsabilisation des personnes détenues et de lutte contre la récidive. Elle en attend légitimement des effets très positifs sur les détenus que ce soit dans la prise de conscience de la réalité de la victime, dans la prise en compte des dommages à long terme générés sur les victimes que dans la possibilité d'exprimer une culpabilité qui ne peut avoir d'interlocuteur légitime en détention. Tout comme elle espère, de la part des victimes, une prise de conscience que l'auteur est aussi un être humain, et non plus seulement un « monstre ».

Dans la mesure où les RDV, comme l'ensemble des dispositifs de justice restaurative, ont pour finalité de favoriser pour chaque participant, sa capacité à comprendre ses difficultés, à trouver ses propres solutions et à apporter les changements qui conviennent, une telle ambition institutionnelle n'est pas exagérée¹⁵. Qu'est-ce qui s'est déclenché pendant ces rencontres ? Qu'est-ce qui avance ? Que fait-on avec ? Sont autant de questions que peuvent se poser les professionnels accompagnant les personnes détenues ou les victimes.

¹⁵ V. notamment R. CARIO et P. MBANZOULOU (Dir.), *La justice restaurative : une utopie qui marche ?*, Paris, L'Harmattan, 2010.

En effet, la participation à ces rencontres produit sans conteste des effets variables sur les individus que les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation peuvent accompagner dans le cadre du travail classique avec le détenu, sur le passage à l'acte ou sur la récidive notamment. De même que les victimes peuvent poursuivre (voire terminer) leur travail de deuil en acceptant plus facilement l'absence de réponses à certaines questions qui bloquaient leur processus de deuil. Les rencontres ont pu être pour elles l'occasion d'analyser des questions restées en suspens. Un accompagnement peut alors plus pertinemment être envisagé sur la base des mêmes questions : qu'est-ce qui s'est déclenché pendant ces rencontres ? Qu'est-ce qui avance ? Que fait-on avec ?